

# FORMULAIRE DE TRANSFERT D' ACTIONS POUR EFFECTUER UN DON À L'USP

BUREAU DES DIPLOMÉS ET DU  
DÉVELOPPEMENT  
ALUMNI AND DEVELOPMENT  
OFFICE



UNIVERSITÉ  
SAINT-PAUL  
UNIVERSITY

Comment effectuer un don d'actions :

1. Communiquer avec votre agent financier ou votre courtier et lui remettre l'information suivante afin d'initier le transfert de vos titres vers notre compte :

**N° d'entreprise :** 10816 1282 RR0001  
**Institution financière:** Financière Banque Nationale  
N° de compte : T1-000000426.1 (CAD) / T1-000000426.2 (USD)  
**Contact:** Frank De Laborie, Conseiller en placement – Gestionnaire de portefeuille  
N° tél. : 514-394-5459 Courriel : [Franck.DeLaborie@bnc.ca](mailto:Franck.DeLaborie@bnc.ca)

2. Complétez et envoyez ce formulaire par courriel à [jedonne@ustpaul.ca](mailto:jedonne@ustpaul.ca) à l'attention du Bureau des diplômés et du développement. Nous pourrions avertir notre conseiller en placement pour qu'il reçoive le don et que nous émettions un reçu pour fin d'impôt.

Si vous ou votre conseiller financier avez des questions, prière de communiquer avec Pascale Thériault au 613-236-1393 poste 2009 ou [ptheriault@ustpaul.ca](mailto:ptheriault@ustpaul.ca).

## IDENTIFICATION DU DONATEUR/TITULAIRE

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

N° Téléphone 1 : \_\_\_\_\_ N° Téléphone 2 : \_\_\_\_\_

## IDENTIFICATION DES TITRES/ACTIONS

Nom de l'action	# d'actions transférées	Valeur approximative de l'action
1.		
2.		

Valeur approximative du don : \_\_\_\_\_ Date du transfert au compte de l'USP : \_\_\_\_\_

## IDENTIFICATION DE VOTRE AGENT FINANCIER OU VOTRE COURTIER

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Compagnie : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## TRANSFERT DES TITRES

J'autorise de façon irrévocable le transfert des actions décrites ci-dessus vers le compte de l'Université Saint-Paul.

\_\_\_\_\_  
Signature du donateur et du titulaire

\_\_\_\_\_  
Date

*\*\* Aucune signature n'est requise si ce formulaire est envoyé du courriel personnel du donateur.*

*\* Vous recevrez un reçu pour fins d'impôt pour votre don d'actions, équivalant à la valeur marchande de ces actions au moment de la clôture des marchés boursiers, le jour de leur transfert au compte de l'Université Saint-Paul.*